

Communiqué de presse

66 actions initiées par le Département en faveur des Personnes handicapées

Châlons-en-Champagne, le 13 janvier 2017

Le chiffre est saisissant. **8 % de la population marnaise se trouve être en situation de handicap.**

En effet 47.000 dossiers sont traités par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) sur une population de 570.000 habitants. C'est dire si la question est d'importance ! Pour mémoire, le budget prévisionnel total du Conseil départemental **dédié aux personnes handicapées** pour 2016 est proche de **60 millions d'euros.**

Or, **lundi 16 janvier 2017 à 14 h 30**, sera présenté **le Schéma en faveur des personnes handicapées 2016-2021.** Un autre temps fort de l'action du Conseil départemental de la Marne.

Cette présentation aura lieu dans les murs du Département, salle Gouzien, rue de Jessaint à **Châlons-en-Champagne.**

Il s'agit d'un nouveau schéma ambitieux et innovant ancré dans la dynamique **«Marne 2025»**

- qui place l'utilisateur handicapé au cœur de l'analyse des préconisations
- prend en compte l'évolution des technologies et des comportements

Le dit schéma a été conçu dans le respect du **libre choix de la personne handicapée**, avec l'objectif de **fluidifier son parcours de vie**, de la petite enfance à l'âge adulte, jusqu'à l'avancée en âge.

66 actions ont ainsi vu le jour ; **elles seront présentées ce lundi 16 janvier** à 14 heures. Toutes en phase avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Ce schéma a été pensé pour que la personne en situation de handicap soit pleinement actrice et citoyenne. D'où la volonté de :

- Développer **l'information aux usagers sur leurs droits et prestations**
- Améliorer l'information et la communication à destination des usagers
- Faciliter l'accès aux politiques culturelles, sportives, touristiques facteur d'épanouissement personnel, de bien-être et du « vivre ensemble »
- Favoriser la mobilité, renforcer l'accessibilité et l'adaptation des logements, favoriser l'accessibilité à travers la domotique

Une orientation qui apporte **des réponses concrètes** :

- Pour mieux repérer le handicap et accompagner les familles
- Pour améliorer la gestion des situations complexes « enfants »
- Pour favoriser une scolarisation adaptée aux jeunes en situation de handicap
- Pour agir contre le phénomène de rupture de parcours des personnes en situation de handicap

Parmi les 66 actions qui ressortent de ce schéma, d'autres ont également pour objectif de favoriser l'accompagnement et le maintien dans l'emploi via de nouveaux leviers adaptés à l'âge, au handicap...

A n'en pas douter, ce schéma en faveur des personnes handicapées 2016-2021 est un document inscrit dans son temps et dont les actions sont clairement évaluables.

143 participants pour élaborer ce schéma

Le schéma a été construit selon une méthode, partenariale et interactive : autour d'élus et d'agents du Département et de la MDPH. 143 participants ont contribué à cette production (ARS, CARSAT, CPAM, MSA, CCAS, villes, associations et collectivités gestionnaires d'établissements pour personnes handicapées, de services médico-sociaux et/ou sanitaires, bailleurs sociaux, associations œuvrant dans le domaine des personnes handicapées et/ou du logement). Ils ont pu s'exprimer, réfléchir, témoigner, et élaborer des propositions. Cette méthode éprouvée, est toujours très appréciée des différents partenaires. Chaque séance de travail a été animée par la vice-Présidente en charge des personnes handicapées Monique Dorgueille et les services de la direction de la solidarité.

Handicap : 47.000 dossiers traités dans la Marne

A ce jour, la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) totalise près de 47 000 dossiers enfants et adultes confondus avec des droits actifs, soit rapportés à la population départementale un peu plus de 8 % de personnes en situation de handicap.

On note toutefois, à l'analyse de l'activité de la MDPH, une nette prédominance des demandes d'allocations et notamment l'allocation adulte handicapé (AAH) et l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) qui représentent à elles deux plus de 20 % du nombre annuel de demandes.

Le taux départemental de l'AAH est de 2,7 allocataires pour 100 personnes de 20 à 64 ans (données statistiques 2015), soit équivalent à la moyenne nationale. Toutefois si les zones urbaines chalonnaise et rémoise sont très proches de la moyenne départementale, Epernay et plus encore Vitry-le-François se distinguent avec respectivement des taux de 3 % et 4,3 % (données MDPH).

Contacts presse :

- Jérôme GORGEOT
gorgeotj@marne.fr
03.26.69.81.65